

PRÉSENTATION DES COÛTS GLOBAUX DE MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA NATIONAL DES DONNÉES SUR L'EAU (SNDE) – COÛTS 2017

Organisme	Coûts 2015 (M€)	Coûts 2016 (M€)	Coûts 2017 (M€)
Agences de l'eau	61,2	60,1	68,1
Onema / AFB	27,5	26,7	26,3
État (risques naturels, eau et biodiversité, santé)	34,4	34	34,0
Autres organismes	3,3	3,3	3,0
Total	126,4	124,1	131,5

1) Contexte général

L'organisation des données publiques de l'eau et la répartition des rôles que les organismes de la « sphère État » assurent en matière de production, d'administration et de diffusion de ces données sont fixées par le schéma national des données sur l'eau (SNDE). C'est dans ce cadre que l'AFB exerce ses missions « de mise en place et de coordination technique » du système d'information sur l'eau (SIE), son action complétant celle des services de l'État, des agences de l'eau et d'autres organismes, dont certains bénéficient par ailleurs de ses concours financiers. Ces données ont fait l'objet d'un examen lors de l'évaluation de la politique de l'eau (CIMAP, septembre 2013), suivi d'un plan d'action (Comité national de l'eau, décembre 2013), puis d'un audit indépendant (AFNOR Compétences, 2014). Ces étapes ont conduit à transformer en profondeur le SIE, à la fois sur le plan pratique, en généralisant et en simplifiant l'accès aux données, et sur le plan de la gouvernance en clarifiant la nature et l'organisation du SIE.

Les données ont un coût, qui ne peut être estimé que si leur périmètre, les catégories et la nature des dépenses et les acteurs qui les supportent ont été bien délimités, ce qui a été fait. Pour ce qui concerne l'AFB, au titre de ses dépenses propres, cette estimation est effectuée chaque année depuis 2012 et permet d'apprécier le poids des différentes catégories de dépenses. Au-delà de l'AFB, une première estimation globale « consolidée » des coûts a pu être conduite pour l'exercice 2015, et a été renouvelée en 2016 puis 2017. La consolidation des coûts supportés par des organismes qui ne disposent pas d'un même cadre de comptabilité peut cependant être assez délicate.

La priorité étant de rendre cet exercice le plus simple et reproductible possible, cette collecte des coûts ne permet probablement pas de disposer d'une répartition des coûts consolidés selon tous les niveaux de finesse qui pourraient être attendus, mais elle présente en revanche l'avantage de donner une vision d'ensemble.

2) Le périmètre retenu

Le périmètre des données résulte de la clarification du SIE obtenue à travers la révision en cours du schéma national des données sur l'eau. On s'intéresse donc au système des données publiques de l'eau dans son ensemble.

Dans ce système, **les données sont produites et gérées dans une dizaine de domaines** répondant aux grands instruments de la politique française de l'eau (*contrôle sanitaire, planification, aides et redevances, services publics locaux, réglementation des usages de l'eau, réglementation des ICPE, prévision des crues, etc.*), tandis que le « SIE » est une **plateforme fédératrice qui permet la cohérence, le partage et la mise à disposition des données de ces différents domaines**. Parmi ces données, ne sont concernées que celles qui sont effectivement partagées et mises à disposition sur des sites Internet publics. Les dépenses considérées sont dédiées à l'animation, la cohérence, la production, la collecte et l'administration des données, le développement et la maintenance informatiques et sont de toutes natures budgétaires : personnel, fonctionnement, investissement, interventions (*concours financiers*).

Les organismes supportant ces coûts et interrogés sont limités à la sphère « État » : ministères et leurs services concernés (*DEB, DGPR, Schapi, DGS...*), agences de l'eau, BRGM, Ifremer, Ineris, OIEau, et bien évidemment AFB. Il faut donc souligner que la contribution des collectivités n'a pas été estimée.

3) Les coûts supportés par l'AFB en 2017

En 2017, « le SIE », au sens consolidé du domaine d'activité correspondant, a représenté un **coût global d'environ 26,3 M€ pour l'AFB**, avec environ 15 M€ d'interventions (*subventions + interventions sans contrepartie directe pour l'AFB*), plus de 10 M€ de personnels (*dont 8,4 M€ dans les services territoriaux*) et des dépenses d'investissement d'un peu plus 1 M€.

La répartition de ces dépenses effectuées en 2017, hors charges de personnel, par catégorie et par nature budgétaire, est la suivante :

Montants en k€	ISUB	ISCD	Investissement	Total
Animation	1 518	331	-	1 849
Développement	842	40	1 173	2 055
Données	8 443	2 638	-	11 081
Maintenance	36	794	5	835
Total	10 840	3 803	1 177	15 820

Par catégorie de dépenses, les coûts portent principalement sur la production de données et les actions qui la précèdent (*mise au point de méthodologies*) ou qui la suivent (*administration des données*), pour 11,1 M€. Les coûts de développements et de maintenance des applications informatiques sont minoritaires. Il faut noter cependant le poids de l'animation (*pilotage, assistance aux utilisateurs, coordination, animation des sites web, formation, etc.*).

Les interventions sont effectuées sous forme de subvention (10,8 M€) et sous forme de marchés de prestation sans contrepartie directe pour l'AFB, essentiellement pour des acquisitions de données versées dans le SIE (3,8 M€). Cette dernière catégorie de dépense comprend également des dépenses auparavant comptabilisées en coûts de fonctionnement (*mais avec le passage à la GBCP, ces dépenses sont imputées en ISCD depuis 2016*).

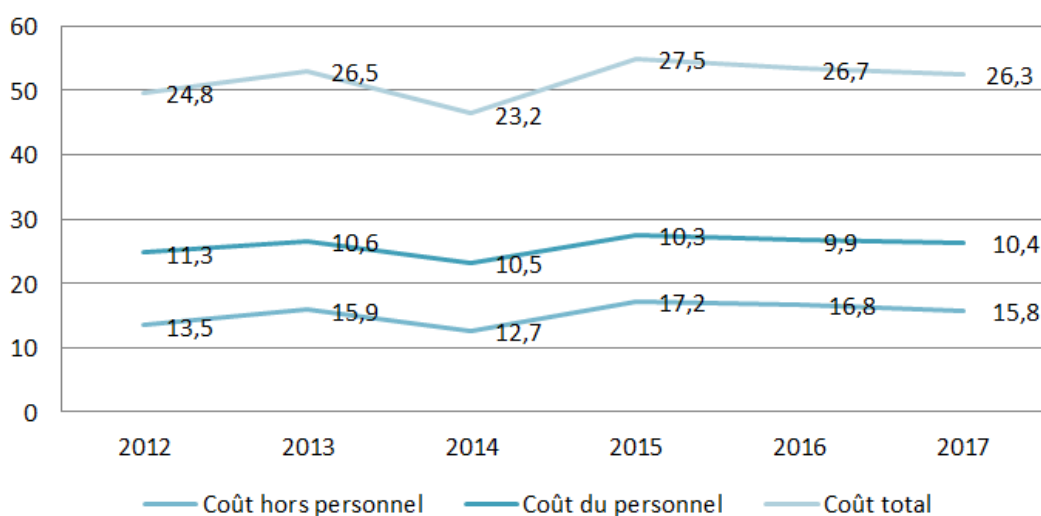
Les principaux bénéficiaires des subventions accordées par l'AFB au titre du SIE sont le BRGM, l'Ineris, et les offices de l'eau. On notera dans l'aide accordée au BRGM la part importante du réseau piézométrique (*réseau national de suivi pérenne du niveau des eaux souterraines – environ 3,7 M€*). Les concours financiers accordés aux offices de l'eau d'outre-mer représentent environ 3 M€ et concernent

majoritairement la mise en œuvre des programmes de surveillance (*solidarité inter-bassins*). Le tableau suivant présente la synthèse des subventions accordées par l'AFB au titre du SIE.

Partenaire	Montant 2017 (K€)
CNRS	4
Convention	125
Convention BRGM	5 539
Convention Cirad	169
Convention Ifremer	210
Convention Ineris	560
Convention INRA	248
Convention IRSTEA	290
Convention LNE	247
Convention MNHN	79
Convention ODE Guadeloupe	544
Convention ODE Guyane	812
Convention ODE La Réunion	653
Convention ODE Martinique	949
Convention OIEAU	334
Convention collectivités	30
Migradour	40
Total général	10 833

En termes d'évolution depuis 2012, le SIE représente pour l'AFB un **coût annuel moyen de l'ordre de 25,8 M€**, avec une légère décroissance constante des dépenses hors personnel malgré des dépenses fluctuantes en matière de développements, liées à l'avancement des projets informatiques.

Coûts du SIE pour l'AFB entre 2012 et 2017, en M€



4) Les coûts consolidés du SIE

L'exercice de consolidation des coûts du SIE, selon la méthode présentée au point 2, a été mené pour la première fois sur les données 2015, puis vient d'être actualisé pour les données 2016 et 2017, tous les résultats reçus des différents organismes interrogés n'ayant cependant pas été complètement analysés.

Globalement, « le SIE » a ainsi représenté un coût d'environ 131,5 M€ pour l'année 2017 (*pour rappel : 128,1 M€ en 2016, et 137 M€ en 2015*).

72 % de ce coût est financé par les redevances perçues par les agences de l'eau (budgets des agences de l'eau et de l'AFB), à hauteur de 94 M€, le reste étant supporté par le budget de l'État (34 M€) ou par le budget d'autres organismes (*principalement des établissements publics*) bénéficiaires de subventions apportées par les agences de l'eau ou l'AFB (3,1 M€). Le financement lié aux collectivités, hors du périmètre retenu, n'a pas été estimé à ce stade.

Organismes	Montants 2017 (M€)
Agences de l'eau	68,1
AFB	26,3
État (<i>DEB, SCHAPI, Santé</i>)	34
Autres organismes	3,1
Total	131,5

La décomposition de ce coût par nature (*masse salariale, interventions, fonctionnement, investissement*) est délicate, l'ensemble des organismes n'ayant pas été interrogés à ce niveau de détail et la valorisation monétaire des temps d'activité cumulés étant assez approximative, quand elle est disponible.

Une estimation, effectuée sur le seul périmètre « agences de l'eau, AFB, État » (*ce qui représente tout de même une proportion considérable des coûts totaux...*) conduit toutefois à la décomposition suivante, donnée à titre indicatif :

Nature de dépenses	Répartition
Personnel	36 %
Interventions (subvention et ISCD)	39 %
Investissement et fonctionnement (hors ISCD pour AFB : attention le passage à GBCP induit un basculement des dépenses de fonctionnement vers les « interventions hors subvention »)	31 %
Total	100 %

Les dépenses d'intervention constituent ainsi le premier poste. Elles comprennent des subventions, notamment à des organismes techniques pour l'élaboration du référentiel du SIE (*méthodes, protocoles, dictionnaires de données, données de référence, etc.*) et à des collectivités maîtres d'ouvrage de réseaux de mesure, ainsi que des marchés de prestation sans contrepartie directe, essentiellement pour la mise en œuvre des programmes de surveillance (*chimie, hydrobiologie*) produisant des données versées dans le SIE.

Le coût important des dépenses de personnel est justifié par la mise en œuvre de réseaux de mesure (*hydrométrie, piézométrie, hydrobiologie, hydromorphologie*), l'animation, le contrôle de la qualité des données et leur interprétation au service de la politique de l'eau, en particulier par les services de terrain de l'État (*DDT, DREAL*) et de ses établissements publics (*AFB, agences de l'eau, BRGM...*).

La capacité de ces services à intervenir sur le terrain et à apporter un regard critique sur les données, même quand ils n'assurent pas à eux seuls la production des données, est un facteur important de leur fiabilité. Par exemple, dans le cas de l'hydrométrie, il est indispensable pour obtenir une donnée fiable de débit de réaliser des jaugeages sur chacune des quelques 3 000 stations de manière régulière (*1 fois par mois*), et ces jaugeages ne sont pas automatisables.

En troisième position, les autres dépenses comprennent notamment des dépenses informatiques d'investissement ou de fonctionnement, pour le développement ou l'évolution d'applications informatiques et la maintenance de ces applications, ainsi que des dépenses liées à l'animation (*assistance aux utilisateurs, formation, etc.*).

La décomposition des dépenses par catégorie (*données, développement, animation, maintenance*) n'a pas pu être effectuée en l'absence de données détaillées. Cependant, une extrapolation à partir des réponses des organismes qui ont une décomposition de ce type montre le **poids prépondérant des coûts liés à la donnée** (*i.e. acquisition de données sur le terrain*).